VERVIERS : CHARTE ASSOCIATIVE - L'EXEMPLE DE « LA BELLE DIVERSITÉ »

En 2014, le secteur associatif verviétois et la Ville de Verviers se sont dotés d'une charte associative qui vise à mieux réguler les rapports entre le secteur public et la société civile. Il s'agit d'une version locale d'un accord de protocole né, alors, entre la Communauté et la Région wallonne, déclinée aujourd'hui à Verviers. Avec ce document, c'est le rôle fondamental exercé par le secteur associatif qui est ainsi reconnu.

La charte associative a évidemment une portée symbolique, mais pas seulement. C'est désormais, à Verviers, aussi un lieu de rencontres entre représentants du monde associatif et représentants du monde politique. Des citoyens, en somme, qui se réunissent au sein d'un comité de suivi. Pour faire vivre la Charte associative, une cinquantaine d'associations en sont aujourd'hui signataires. En termes de valeurs et principes, la charte s'enrichit d'une attention pour la promotion et le développement de l'être humain, l'intergénérationnel, la solidarité, la culture, la mémoire et la singularité. Bref, le vivre ensemble, en tant que garant de la cohésion sociale, qui favorise les échanges entre les habitants dans tous les quartiers. Une charte qui fait véritablement œuvre de participation citoyenne au quotidien.

Parmi les associations fondatrices, on trouve notamment « La Belle Diversité », une asbl qui a pour objectif la promotion des échanges interculturels et la participation citoyenne dans différents milieux et cultures. Ses missions : favoriser un vivre ensemble harmonieux et enrichissant pour tous, réduire les discours simplistes et les stéréotypes, permettre à chacun de développer la connaissance de son environnement, de ses droits et devoirs et ainsi développer sa capacité de choix et d'action, mais aussi développer la confiance et la capacité d'expression des personnes. Pour cette asbl, une société interculturelle ne peut être que l'affaire de tous. Ses actions s'adressent donc à un large public : professionnels de l'action sociale, de l'éducation, de l'insertion, de l'enseignement et des administrations, entreprises, élèves, étudiants, personnes issues de l'immigration, stagiaires, primo-arrivants…

Claude Orban, Échevin des sports, de la santé, de la vie associative, de l'information et des écoles de devoirs, et Virginie Fyon, Coordinatrice de l'asbl « La Belle Diversité » :

« La reconnexion citoyenne a besoin de lieux privilégiés »

Claude Orban, Échevin

Virginie Fyon, Coordinatrice - La Belle Diversité

Monsieur l'Échevin, Verviers s'est toujours montrée très active en matière de démocratie participative…

Claude Orban : En effet, la dernière initiative en date a été de créer des ateliers citoyens pour envisager l'avenir du théâtre de Verviers. De plus, le conseil communal a voté récemment la volonté de constituer des investissements participatifs. Il s'agit d'une enveloppe globale de 200.000 euros qui sera répartie dans les villages de l'entité. Des comités de sélection vont y être constitués afin que les citoyens choisissent des projets d'investissements qui devront être validés par le conseil communal. Car le rôle du politique est de rester à l'écoute des citoyens. Cette démarche permet de créer des liens et de rendre les quartiers plus conviviaux. Si le citoyen, en sortant de chez lui, se sent bien et en harmonie avec son environnement, le but est atteint. Mais, bien entendu, les projets sont sélectionnés et il s'agit de faire des choix car les moyens manquent parfois.

Madame Fyon, certains des projets de « La belle diversité » ont-ils plus particulièrement une approche participative ?

Virginie Fyon : Oui, notamment l'un de nos axes de travail, que l'on appelle « Action interculturelle collective ». C'est un projet dans lequel on retrouve un réseau d'échange de savoirs, appelé « Résonnances ». Tout citoyen peut en devenir membre, Verviétois ou non. Quand on devient membre, on s'engage à faire une offre et une demande de savoir, ce qui permet aux citoyens de se rencontrer. C'est l'asbl qui anime cette dynamique, mais ce sont les citoyens qui échangent leur savoir dans la générosité et la solidarité. De là, sont venues d'autres idées dont les citoyens étaient porteurs, comme une auberge espagnole ou des potagers urbains, par exemple.

Tout cela est possible grâce à une action de terrain…

Virginie Fyon : Oui. Cela fait, par exemple, quelques années que nous avons relancé une plateforme de quartier dans le

quartier de Houdimont, sur laquelle nous avons rassemblé les différents acteurs du monde associatif et de la ville dans le but de renforcer le lien social et la cohésion sociale, mais aussi dans le but de valoriser ce quartier très stigmatisé. Nous y menons des actions récurrentes, qui consistent en la publication d'un journal, accompagné d'un dossier thématique d'informations et d'expression des citoyens, et la fête annuelle du quartier. S'ajoutent à cela les différents projets que portent les citoyens et les événements qui en découlent, qui varient d'une année à l'autre.

Vous tentez donc de répondre aux attentes des citoyens et, plus particulièrement, des primo-arrivants… Êtes-vous chargée de remonter les informations recueillies auprès des édiles communaux ?

Virginie Fyon : De manière indirecte, oui, puisque certaines actions requièrent parfois des autorisations spécifiques ou l'aide d'un service communal particulier. C'est donc l'occasion de communiquer certains problèmes à la commune. Quand on parle de participation citoyenne, on pense souvent à des dossiers préparés par des experts, sur lesquels les citoyens auront à se pencher. Mais l'on oublie trop souvent que les citoyens vivent leur quartier, vivent leur ville et qu'ils ont des tas de remarques très pertinentes à ce propos. C'est donc cette expertise citoyenne qu'il me semble important de rapporter au pouvoir communal.

Vous faisiez partie du comité de pilotage de la charte associative. Où en est-on désormais ?

Virginie Fyon : Le projet de charte associative de Wallonie est aujourd'hui bloqué au niveau communautaire car il reste des difficultés à aplanir. C'est pourtant bien sur le modèle communautaire que notre charte a été constituée. Verviers a ainsi réfléchi à une version locale de ces pratiques. Mais la chose est rendue compliquée par le fait que, bien que l'associatif soit plus proche du pouvoir local en matière de projets, c'est la Région ou la Communauté qui subsidie. Quoi qu'il en soit, nous continuons à y travailler et cette charte porte déjà d'emblée le sceau de l'égalité de traitement du monde associatif avec le secteur économique et d'autres secteurs. De plus, la charte tend à reconnaître la spécificité de chacun. En l'occurrence, la spécificité de l'associatif est de connaître plus vite les besoins de la population et d'y répondre plus rapidement. Cet aspect est très important à nos yeux car l'associatif et le politique ne peuvent que se renforcer l'un l'autre.

Quel en était la philosophie ?

Claude Orban : Le but de cette charte était de recréer un lien entre le citoyen, le politique et le monde associatif, et de montrer la place qu'occupe le monde associatif en soutien du politique dans la mise en place de la démocratie participative. C'est une expérience très enrichissante tant sur le plan humain que sur le plan citoyen. Les réunions nous ont fait rencontrer des tas de gens d'horizons différents. Les citoyens se sont inclus dans ce groupe de travail pour nous apporter leur éclairage et leur connaissance du terrain. Jusqu'à présent, le politique a insufflé l'impulsion nécessaire, mais nous souhaiterions que ce soit désormais les associations qui initient et fassent remonter les projets jusqu'au conseil communal. Il appartient donc à l'associatif de s'impliquer davantage. En tout cas, la charte vit bien, elle est animée de façon dynamique par l'associatif et le nombre croissant des adhésions me laisse entrevoir le meilleur pour la suite.

Pensez-vous que celle-ci doit encore évoluer ?

Virginie Fyon : Un gros travail de communication vers le monde associatif a dû se faire et celui-ci n'est pas fini. Et ce, afin que chaque association comprenne bien tous les termes de la charte et les enjeux qu'elle englobe. Une fois que tout le monde aura signé cette charte, il restera encore à définir concrètement ce que l'on en fait. Le seul outil dont nous disposons actuellement est un comité de pilotage qui comprend huit représentants politiques et huit représentants de l'associatif.

Cette charte joue t-elle également un rôle d'intégration ?

Claude Orban : Il est intéressant de constater que la charte regroupe beaucoup d'associations diverses, culturelles, sportives, sociales, des comités de quartier… La charte est sans doute le seul endroit à Verviers où tout le monde est connecté avec tout le monde autour d'une grande table pour échanger des idées. Ce brassage favorise donc l'intégration, car celle-ci se vit au jour le jour.

Quels seraient les conseils que vous donneriez aux autres communes qui voudraient se doter d'une charte associative ?

Claude Orban : Il faut d'abord s'armer de patience car le travail associatif prend du temps. Par contre, l'expérience humaine apporte beaucoup à chacun des intervenants.

Pensez-vous que la participation citoyenne demande à se décliner à long terme, plus loin qu'une simple mandature politique ?

Claude Orban : En effet. D'où l'intérêt du travail du politique, qui doit avoir une perspective plus large du projet. Le jeune politicien qui débute a souvent hâte de voir aboutir rapidement ses dossiers. Or, les plus beaux projets se dessinent tous sur le long terme. Et pourtant, le politique sera toujours nécessaire car il y a des règles à respecter, des choix à faire et des visions à donner. Mais la population s'exprime et le politique doit aller vers cette parole pour qu'ils puissent atteindre des objectifs communs. Il est essentiel de reconnecter les deux. Cette reconnexion a donc besoin de lieux privilégiés : le comité de quartier, grâce au budget participatif, par exemple. Dans ce cadre, le monde associatif a un grand rôle à jouer. C'est d'ailleurs ce que consacre notre charte associative.

Virginie Fyon : Il faut des objectifs élevés, qui ne se réalisent pas sur un temps restreint. Toutefois, il existe des objectifs concrets tout à fait réalisables sur un mandat. Mais ne confondons pas la participation citoyenne avec la consultation, qui, elle, va nettement plus vite mais ne va pas au fond des choses. En fait, la participation citoyenne signifie tout d'abord un changement des mentalités de la part des citoyens. Agir concrètement permettra certainement au citoyen de reprendre confiance dans la vie politique. Personne ne pourra en faire l'économie. Il est, en tout cas, nécessaire que le citoyen se réapproprie son quartier, son environnement, ses voisins… Et, qu'il voie bouger tout ce qu'il estime voir bouger.

Un petit mot de conclusion ?

Claude Orban : L'important est de travailler main dans la main avec l'associatif. Si le citoyen se sent bien dans son quartier, il se sentira bien dans la ville, plus globalement. La volonté de Verviers est que les gens se réapproprient la ville, et le centre-ville en particulier. Les actions citoyennes doivent donc d'abord s'orienter sur cet axe. Et cela passe d'abord par le quartier.

Virginie Fyon : Je pense que Verviers peut être fière d'être précurseur dans ce domaine. Et l'on peut espérer qu'une charte soit adoptée par chaque commune wallonne, à partir du moment où la situation sera débloquée aux niveaux régional et communautaire. Cette charte ne peut apporter que du positif.

SAMBREVILLE : L'EXPERTISE DE LA PLATE-FORME COMMUNALE DES QUARTIERS

Sambreville fut l'une des premières communes à se doter d'une charte de la vie associative en Wallonie. Une preuve, parmi de nombreuses autres, que la commune sambrevilloise est très attentive au devenir de la démocratie participative. Ainsi, en 2001, elle a créé une asbl pour développer ce sujet avec les citoyens, sous l'impulsion de son actuel bourgmestre, alors premier échevin. L'asbl « Plate-Forme communale des quartiers » (PFCQ) développe et soutient, depuis, de nombreuses initiatives d'origine citoyenne, ponctuant ainsi son rôle d'activation du lien social. Et ce, à la recherche du mieux vivre ensemble.

La philosophie est de dynamiser les liens sociaux et la solidarité des habitants des quartiers en jouant un rôle d'ensemblier par le soutien des acteurs de terrain publics, privés ou associatifs qui œuvrent pour l'expression des préoccupations citoyennes. La PFCQ est également chargée de créer les outils nécessaires à l'élaboration d'une démocratie participative en associant la population au développement harmonieux des quartiers autour de projets communs. Sa mission est donc de rassembler les acteurs de terrain, de les conseiller dans leurs démarches, de soutenir les projets visant à intégrer tous les habitants des quartiers sambrevillois, en particulier les publics plus fragilisés.

Cette mission se décline en deux axes conjoints que sont le travail soutenu par les comités de quartier et la coordination associative au travers d'un groupement nommé « Acteurs de terrain ». Un lieu de rencontre qui permet un travail de diagnostic et de complémentarité d'actions. Mais la Plate-forme communale des quartiers est aussi, à Sambreville, ce lieu où les citoyens, les associations et les institutions politiques s'associent pour développer une dynamique participative dans leurs actions sociales et culturelles.

Olivier Bordon, Échevin du développement économique, de l'emploi, du commerce local, du plan de cohésion sociale, de la participation citoyenne et de la propreté publique, et Philippe Hanck, Chef de cabinet du collège communal :

« Une démocratie plus directe est garante du respect des décisions du citoyen »

D'où vient le projet de la plate-forme des quartiers à Sambreville ?

Olivier Bordon : Notre député-bourgmestre, Jean-Charles Luperto, est un des initiateurs du projet. L'idée était de resserrer les liens sociaux interculturels et intergénérationnels sur l'ensemble de nos quartiers. Sambreville a été découpée en vingt quartiers via une étude effectuée en 2003. Dans cette nouvelle structure, nous disposons de treize comités

Philippe Hanck, Chef de cabinet du Collège communal et Olivier Bordon, Échevin